

**DIRECTION DE LA GOUVERNANCE PUBLIQUE  
COMITÉ DE LA GOUVERNANCE PUBLIQUE**

**Groupe de travail des hauts responsables du budget**

**ORDRE DU JOUR PRELIMINAIRE**

**11ème réunion annuelle du Réseau de l'OCDE des Hauts responsables de Partenariats Public-Privé et d'Infrastructures**

**27 mars 2018**

**Centre de conférences de l'OCDE, Paris**

La réunion sera présidée par M. Salim BENSMAIL, Directeur, Mission d'appui au financement des infrastructures (Fin Infra), ministère des Finances, France

Juliane JANSEN, tél. +33 1 85 55 45 91 – courriel. [juliane.jansen@oecd.org](mailto:juliane.jansen@oecd.org)

Ana Maria RUIZ RIVADENEIRA, tél. +33 1 85 55 47 27 – courriel. [anamaria.ruiz@oecd.org](mailto:anamaria.ruiz@oecd.org)

**JT03428712**

# 11<sup>ème</sup> réunion annuelle du Réseau OCDE des Hauts responsables de PPP et d'infrastructures

## ORDRE DU JOUR PRÉLIMINAIRE

27 mars 2018

Siège de l'OCDE, Paris, France

- 9h15-9h30** Ouverture de la réunion
- Remarques introductives du **Président**
  - Remarques de bienvenue de M. Jón BLÖNDAL, Chef de la Division du budget et des dépenses publiques, OCDE
  - Tour de table liminaire

**9h30-10h45** **SÉANCE n°1 : Dernières évolutions du secteur des infrastructures au sein des pays de l'OCDE**

Cette séance vise à tenir les délégués informés des dernières évolutions et tendances du secteur des infrastructures. Après une présentation des travaux récents du Réseau par le Secrétariat de l'OCDE, certains pays exposeront les aspects clés des réformes et évolutions institutionnelles récentes dans le domaine des infrastructures et des PPP.

Intervenants

- M. Marc MILOSEVIC, Vice-Président de Vinci Railways, France
- Mme Isabel RIAL, Économiste, Division de la politique des dépenses, Département des affaires fiscales, FMI
- M. Christopher FINCK, Chef de direction, ministère fédéral des Finances, Allemagne
- Mme Lisa MITCHELL, Directeur, Investissement, finances et innovation, Infrastructure Canada
- M. Jose Maria PINERO CAMPOS, Département des travaux publics et des transports, ministère des travaux publics, Espagne

**10h45-11h15** **Café**

**11h15-12h30** **SÉANCE n°2 : Hiérarchisation et sélection des projets d'investissement public**

Comme les ressources disponibles pour investir dans les infrastructures sont limitées, la hiérarchisation devient un outil essentiel pour garantir qu'elles sont bien investies. L'existence d'un processus de hiérarchisation en phase avec le cadre de planification budgétaire est primordiale pour faire en sorte que l'investissement infrastructurel produise les avantages socio-économiques attendus tout en contribuant aux objectifs à long terme des pouvoirs publics.

Selon l'Étude sur la gouvernance des infrastructures de 2016 réalisée par l'OCDE, 60 % des pays ont dressé une liste restreinte de projets bénéficiant d'un soutien

politique qui doivent être financés à moyen terme. Les principaux motifs d'inscription de projets sur cette liste sont l'existence d'un appui politique fort et celle d'un lien avec des plans stratégiques à long terme. De même, le rang d'un projet dans la liste dépend souvent de considérations politiques. Dans ces conditions, il est essentiel de comprendre le rôle des décisions politiques dans le processus de sélection, et la façon dont les pays s'assurent que la vision politique en matière d'infrastructures est rattachée à des instruments de planification à plus long terme, caractérisés par une continuité et une prévisibilité certaines au-delà du cycle politique.

Cette séance vise à mettre en évidence les bonnes pratiques de hiérarchisation et de sélection des projets dans les pays de l'OCDE. Elle examinera les difficultés rencontrées dans la pratique pour attribuer un degré de priorité à des projets d'infrastructure particuliers en accord avec les plans infrastructurels nationaux, et présentera des exemples de méthodes existantes en s'intéressant notamment aux critères retenus pour élaborer une première liste, puis une liste restreinte, et prendre une décision finale de financement. L'articulation entre le processus de hiérarchisation et la planification budgétaire fera l'objet d'une attention particulière

Les questions suivantes pourraient notamment être examinées au cours de cette séance :

- Comment les pays veillent-ils à ce que les objectifs de développement à long terme et les grands objectifs des pouvoirs publics éclairent la hiérarchisation des projets ?
- Comment le processus de hiérarchisation est-il rattaché aux instruments de planification budgétaire comme les cadres de dépenses à moyen terme ?
- Dans quelle mesure la hiérarchisation des projets se fonde-t-elle sur des données factuelles ?
- Quel est le rôle des responsables politiques dans la sélection des projets, et comment les pays s'assurent-ils que ce rôle est explicite et transparent ?
- La hiérarchisation des projets repose-t-elle sur des processus transparents et des critères clairs ? Comment les pays tiennent-ils compte des valeurs sociales dans leurs processus de décision ? Comment celles-ci sont-elles communiquées aux citoyens ?

#### Intervenants

- M. Laurence CARTER, Directeur, Infrastructure, PPP et garanties, Groupe Banque mondiale
- M. James BALLINGALL, Directeur de l'international, Infrastructure and Projects Authority, Royaume-Uni
- M. Seungwook LEE, Directeur, Division de la politique des PPP, ministère de la Stratégie et des Finances, Corée

#### **12h30-14h00 Déjeuner**

#### **14h00-15h00 SÉANCE n°3 : PPP au service du développement régional**

Les autorités infranationales jouent un rôle de premier plan dans le développement des projets d'infrastructure. Dans beaucoup de pays, elles sont en première ligne dans la mise en œuvre des grands programmes d'infrastructure, et c'est pourquoi elles doivent être associées aux processus dès les premières phases de planification et de réflexion. Même si les PPP jouent un rôle modeste dans la satisfaction des besoins mondiaux en

infrastructures, leur examen par niveau d'administration montre clairement que beaucoup d'entre eux sont mis en place au niveau infranational.

Or, la complexité des PPP peut nécessiter de mobiliser des capacités techniques qui n'existent pas forcément à ce niveau. En outre, il est difficile de constituer un socle de compétences techniques à l'échelon infranational, notamment s'agissant des infrastructures sociales. L'harmonisation du processus de décision, la coordination entre niveaux d'administration et l'appui des niveaux d'administration supérieurs sont essentiels pour que les PPP mobilisent des moyens privés et optimisent les ressources. Si les ressources sont insuffisantes, les exigences de coordination et d'approbation au niveau central peuvent engendrer des goulets d'étranglement.

Cette séance examinera les enjeux particuliers de la participation du secteur privé aux investissements infrastructurels au niveau infranational, en particulier dans des domaines comme le financement en amont et en aval, la cohérence des réglementations entre niveaux d'administration, la coordination entre autorités territoriales et les économies d'échelle.

Les questions suivantes pourraient notamment être examinées au cours de cette séance :

- Quel est le rôle des autorités régionales et locales dans la mise en place d'infrastructures au travers de PPP ?
- Les autorités régionales possèdent-elles les moyens humains, institutionnels et financiers nécessaires pour préparer, commander et réaliser des projets de PPP ? Quels dispositifs de gouvernance peuvent renforcer les capacités des autorités infranationales ?
- Existe-t-il des chevauchements ou des contradictions entre les différentes couches de réglementation qui influent sur la réalisation de projets de PPP au niveau infranational ?
- Quels sont les principaux déterminants de la mise en œuvre de PPP au niveau infranational ?
- Comment réaliser des économies d'échelle dans le cadre de projets infranationaux pour attirer des investisseurs privés et assurer un équilibre crédible entre efficacité, partage des risques et emploi optimal de l'argent des contribuables ?

#### Intervenants

- Mme Dorothee ALLAIN-DUPRÉ, Centre pour l'entrepreneuriat, les PME, les régions et les villes, OCDE
  - Mme Lee MIZELL, Chercheur confirmé, Centre pour les PPP, Geneva School of Economic and Management – le cas du Royaume-Uni
  - Mme Lisa MITCHELL, Directeur, Investissement, finances et innovation, Infrastructure Canada
- Animateur : M. Michael BURNETT, Directeur, Forum européen sur les PPP, Institut européen d'administration publique

#### **15h00-16h00 SÉANCE n°4 : Mécanismes novateurs de financement en amont et en aval des projets d'infrastructure**

Cette séance vise à examiner les bonnes pratiques novatrices pour assurer le financement en amont et en aval des infrastructures. Même lorsque l'accès aux financements est suffisant, la question du financement en aval est cruciale pour les

décideurs. Si les tarifs ou redevances d'utilisation ne couvrent pas l'amortissement à long terme des actifs immobilisés, par exemple, on risque d'aboutir à des décisions d'investissement à courte vue et à des infrastructures qui ne seront pas entretenues ni modernisées comme il convient. De plus, la fixation des redevances d'utilisation est une tâche ardue et hautement politique, mais il peut aussi être délicat de verser des subventions publiques en temps de contraintes budgétaires.

En ce qui concerne le financement en aval, les autorités publiques ont eu recours à des mécanismes de récupération des plus-values foncières pour financer les projets d'infrastructures. De tels mécanismes sont en place sous une forme ou une autre dans la grande majorité des pays de l'OCDE. Cependant, leur envergure, leurs avantages, les difficultés qu'ils soulèvent et leurs limites en tant qu'instrument de financement des infrastructures sont en grande partie inconnus. Des mécanismes novateurs ont aussi été élaborés pour le financement en amont. Ainsi, certains pays ont choisi de financer des investissements d'infrastructure grâce au produit de la vente ou de la location d'infrastructures publiques au secteur privé.

Cette séance vise à examiner de manière plus approfondie ces mécanismes de financement en amont et en aval des projets d'infrastructure, en accordant une attention particulière à leurs principaux avantages et inconvénients, ainsi qu'aux enseignements qui se dégagent de leur application au cours des dernières années. Elle se penchera également sur les travaux que le Groupe d'étude G20/OCDE sur les investisseurs institutionnels et le financement à long terme a consacrés aux approches efficaces en matière de financement en amont et en aval.

Les questions suivantes pourraient notamment être examinées au cours de cette séance :

- Quels sont les principaux avantages et inconvénients des solutions novatrices de financement en amont et en aval des infrastructures ?
- Quels sont les avantages, les problèmes et les limites de la récupération des plus-values foncières employée comme mécanisme de financement en aval des infrastructures ?
- Quels autres instruments de financement en amont se sont révélés efficaces ? Quelles sont leurs limites et leurs difficultés de mise en œuvre ?
- Comment assurer une juste répartition des avantages et des charges financières dans le cadre des dispositifs de financement conjoint ?

#### Intervenants

- M. Raffaele DELLA CROCE, Recherche conseil en politique, Direction des affaires financières, OCDE
- M. Andrew JAGGERS, Directeur exécutif au Ministère des Infrastructures et des Transports, Département des Infrastructures, du Développement régional et des Villes, Australie
- M. Frédéric BRÉDILLOT, Directeur général adjoint, Société du Grand Paris, France

Animateur : M. Ian HAWKESWORTH, Spécialiste confirmé, Pratiques globales de gouvernance, Banque mondiale.

**16h00-16h30** Café

**16h30-17h15 SÉANCE n°5 : Éléments nouveaux et programme de travail futur**

- *Point sur la gouvernance des mégaprojets d'infrastructure*

Au cours de cette séance seront présentés les résultats préliminaires des travaux en cours du Secrétariat sur les « mégaprojets d'infrastructure », qui sont censés aboutir à des orientations systématiques à l'intention des décideurs pour faire en sorte que ces initiatives de prestige à fort impact et très coûteuses soient à la hauteur de leurs promesses. Les délégués seront encouragés à donner leur avis sur les conclusions préliminaires au cours de la séance ou selon la procédure écrite d'ici au 4 mai.

- *Recommandation du Conseil sur les Principes applicables à la gouvernance publique des partenariats public-privé : processus de suivi*

Le Réseau des hauts responsables de PPP et d'infrastructures sera invité à examiner le projet de rapport au Conseil sur la mise en œuvre de la Recommandation du Conseil sur les Principes applicables à la gouvernance publique des partenariats public-privé et sur la façon dont les recommandations sont intégrées dans le cadre plus général de la gouvernance des infrastructures. Les délégués seront invités à approuver le Rapport sur la mise en œuvre de la Recommandation du Conseil sur les Principes applicables à la gouvernance publique des partenariats public-privé, qui sera présenté au Conseil d'ici à la fin de 2018.

- *Étude 2018 de l'OCDE sur la Gouvernance des infrastructures*

- *Point sur les travaux futurs*

*Suivis d'une discussion ouverte sur les évolutions et activités futures*

**17h15 - 17h30 Séance de clôture**

## RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

### Formulaire d'inscription

Tous les délégués doivent remplir le formulaire d'inscription joint et le renvoyer au Secrétariat ([helene.leconte-lucas@oecd.org](mailto:helene.leconte-lucas@oecd.org)) avant la réunion.

### Hébergement

Il appartient aux délégués de se charger de leur hébergement. Des renseignements sur les hôtels proches de l'OCDE accordant des tarifs préférentiels ainsi que notre système de réservation en ligne sont accessibles à l'adresse suivante : <http://www.oecd.org/site/conferencecentre/hotels-close-to-oecd.htm>

### Lieu de réunion

La réunion se tiendra au Centre de conférences du Siège de l'OCDE – Château de la Muette –, situé au 2, rue André Pascal, dans le 16<sup>ème</sup> arrondissement de Paris. Les stations de métro et de RER les plus proches sont la station « La Muette » (ligne 9 du métro) ou les stations « Bougainvilliers » ou « Avenue Henri Martin » (ligne C du RER). On trouvera un complément d'information sur les moyens d'accès à l'OCDE à l'adresse suivante : <https://www.oecd.org/fr/sites/centredeconferences/serendrealocde.htm>.

### Sécurité et badges

Veillez noter que le Siège de l'OCDE est un site sécurisé. Les badges ne seront délivrés qu'aux délégués qui se seront préalablement inscrits et qui présenteront un passeport ou une carte nationale d'identité. Les délégués devront se rendre à l'entrée principale et se soumettre à un contrôle de sécurité pour obtenir leur badge. Veuillez prévoir jusqu'à une quinzaine de minutes pour l'accomplissement de ces formalités.

### Réception

Le **lundi 26 mars**, à l'issue du Forum sur la gouvernance des infrastructures, les participants sont conviés à un cocktail organisé à l'invitation de la *Long Term Infrastructure Investors Association (LTIIA)*.

### Interprétation simultanée

L'interprétation simultanée des débats en anglais et en français, les deux langues officielles de l'OCDE, sera assurée pendant toute la durée de la réunion. Si une délégation ou un participant souhaite bénéficier d'une interprétation vers une autre langue ou à partir d'une autre langue, il est prié d'en aviser le Secrétariat ([helene.leconte-lucas@oecd.org](mailto:helene.leconte-lucas@oecd.org)) dans les meilleurs délais. Veuillez noter que les coûts d'une telle interprétation seront supportés par la délégation à l'origine de cette demande.

### Accès wifi et centre d'affaires

Un accès gratuit au wifi est assuré dans l'ensemble du Centre de conférences de l'OCDE. Un accès internet est fourni au café Espresso. Le Centre de conférences abrite également un centre d'affaires proposant gratuitement des ordinateurs de bureau dotés de la suite Microsoft Office classique et d'une connexion internet et reliés à des imprimantes.

### Réseaux sociaux

Les délégués sont priés de se conformer aux règles de Chatham House dans leurs communications sur les médias sociaux, et d'utiliser **#OECDsbo** pour leur tweets.